

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AS79

présenté par  
M. Bazin

-----

### ARTICLE 14

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 8 :

« IV. – Si le pronostic vital du patient est engagé et dans un second temps par rapport à l'annonce du diagnostic, lors de l'élaboration ou de la révision de sa planification anticipée des soins futurs, le médecin ou un professionnel de santé de l'équipe de soins l'informe... *(le reste sans changement)*. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.